

## •Le 18e jour: la fête d'al-Ghadîr

C'est le plus grand jour de fête de Dieu et jour de fête de la famille de Mohammed. Il est le plus grandiose des jours de fête. Dieu Très Elevé n'a pas envoyé de Prophète qui n'ait pas fêté ce jour-là et n'ait pas préservé l'honneur de ce jour. Le nom de ce jour est, dans le ciel «le jour de l'engagement bien connu» (al-'ahad al-ma'hûd) et sur terre «le jour du pacte pris et du Rassemblement mémorable» (almîthâq al-ma 'khûdh wa al-jam 'al-mash hûd).

-Il est rapporté que quelqu'un interrogea l'imam as-Sâdeq (p): -«Y a-t-il pour les Musulmans un jour de fête autre que ceux du vendredi, du Sacrifice (al-Ad'hâ) et de la Rupture du Jeûne (al-Fitr) ? -Oui ! Le plus grandiose de ces jours du point de vue de son côté sacré ! -Quel jour de fête est-ce ? -Le jour où le Messenger de Dieu(s) a désigné le Prince des croyants en disant : «Celui pour qui je suis son Maître alors Alî est le Maître !» Et ce jour est le 18ème jour du mois de Dhû al-Hujjah. -Que devons-nous faire durant ce jour ?

-Le jeûne, les actes d'adoration, le rappel de Mohammed et de la famille de Mohammed et la prière sur eux. Le Messenger de Dieu a recommandé au Prince des croyants d'en faire un jour de fête. C'est ce que faisaient les Prophètes : ils recommandaient à leurs légataires de considérer ce jour comme un jour de fête.»

-Et le propos d'Abû Nasr al-Bizantî de l'imam Ar Rida (p) qui dit : « Ô fils d'Abû Nasr, où que tu sois, présente-toi au Prince des croyants(P) le jour d'al-Ghadir car Dieu (qu 'Il soit Béni et Exalté) pardonne à tout croyant et croyante et tout musulman et musulmane, les péchés de 60 ans ; Il affranchit du Feu le double de ceux qu'il a affranchis pendant le mois de Ramadan, la nuit d'al-Qadr et la nuit d'al-Fitr. Chaque dirham donné à tes frères savants durant ce jour équivaut à 1000 dirhams. Honore tes frères en ce jour. Rends heureux en ce jour tout croyant et croyante. Par Dieu ! Si les gens connaissaient en vérité les faveurs de ce jour, les Anges les salueraient dix fois tous les jours.»

En résumé il faut magnifier ce noble jour et les actes en ce jour sont nombreux.

1) Le jeûne qui est une amende compensatoire aux péchés de 60 ans. Il est rapporté que le jeûne de ce jour équivaut au jeûne de l'époque et équivaut à 100 Hajjs et 'Umrahs.

2) La douche rituelle (les grandes ablutions).

3) La visite (ziyârat) au Prince des croyants(p). L'homme doit s'efforcer, où qu'il se trouve, de se rendre sur la tombe du Prince des croyants(p). Trois ziyârâts sont évoquées pour ce jour, notamment la ziyârat connue sous le nom de Amin Allah avec laquelle on peut le(p) visiter de près et de loin (Cf. Livre III pl 140). Elle est également une des ziyârâts al-jâmi 'at absolues qui vont venir dans le Livre III si Dieu Très-Elevé le veut.

4) Chercher protection auprès de Dieu, selon l'invocation rapportée par Sayed in al-Iqbâl du Prophète(s).

5) Prier 2 raka'ats puis se prosterner et remercier Dieu Tout-Puissant 100 fois.

-Se prosterner une seconde fois et dire 100 fois : Louange à Dieu !

-Puis 100 fois : Merci à Dieu !

-Il est rapporté que celui qui fait cela est comme s'il avait été présent en ce jour et avait prêté serment au Messenger de Dieu(s) pour le Tutorat. -Le mieux est de prier cette prière près de midi, qui est le moment où le Prince des croyants fut désigné à Ghadîr Khom devant les gens et de réciter [après al-Hamd], lors de la 1ère raka'at, la sourate al-Qadr (97) et lors de la 2de, Le Culte Pur (92).

6) Faire la douche rituelle (les grandes ablutions) et prier 2 raka'ats, une demi-heure avant que le soleil n'arrive au zénith.

Réciter pour chaque raka'at, après al-Hamd, Le Culte Pur (92) 10 fois, le verset du Trône (255/II) 10fois, al-Qadr (97) 10 fois. Cette action équivaut auprès de Dieu Tout-Puissant à 100 000 Hajjs et 100 000 'Umrahs. Il impose à Dieu Très-Généreux de satisfaire les besoins de son monde ici-bas et de son Au-delà, avec facilité et santé /salut. Sayed, dans son Iqbâl, a mis la sourate al-Qadr avant le verset du Trône dans cette prière et le savant al-Majlisî l'a suivi en cela in Zâd al-Ma'âd, comme d'ailleurs je l'ai fait dans mes autres livres.

Mais en poursuivant mes recherches, j'ai trouvé que la majorité de ceux qui ont évoqué cette prière a mis le verset du Trône avant la sourate al-Qadr. La supposition d'un moment d'inattention de la part de Sayed lui-même ou de ceux qui ont recopié son livre est, dans les deux cas, source de désaccords ; les deux, le nombre d'al-Hamd et l'avancement de la sourate al-Qadr, sont très peu probables. Il en est de même en ce qui concerne l'hypothèse que ce qu'a évoqué Sayed soit un travail indépendant contraire à ce qui est connu. Dieu Très-Elevé est Celui qui sait. -Le mieux est d'invoquer [Dieu] de cette invocation, après la prière, «Notre Seigneur, nous avons entendu un crieur...» l'invocation dans toute sa longueur.

7) Invoquer [Dieu] de l'invocation La Lamentation (an-Nudbah). (Cf. le Livre III pl629)

-Lire, dans la mesure du possible, les longues invocations que Sayed a rapportées dans al-Iqbâl.

9) Féliciter les frères croyants que l'on rencontre par ces paroles :

Louange à Dieu qui nous a placés parmi ceux qui se sont accrochés au Tutorat du Prince des croyants et des Imams (que la paix soit sur eux).

10) Dire 100 fois :

Louange à Dieu qui a parfait Sa Religion et a achevé Ses Bienfaits par le Tutorat du Prince des croyants 'Ali fils d'Abû Taleb (que la Paix soit sur lui).

-Il est rapporté pour ce jour, beaucoup de faveurs. Parmi les actes : mettre de beaux vêtements et se parer, mettre du parfum, manifester le contentement et la joie, rendre heureux les partisans du Prince des croyants (que les prières et la paix de Dieu soient sur lui), leur pardonner, satisfaire leurs besoins, lier les liens de famille, prodiguer des biens à la famille, nourrir des croyants, donner à manger pour la rupture du jeûne des jeûneurs, saluer (serrer leurs mains) les croyants, les visiter, leur sourire, leur envoyer des cadeaux, remercier Dieu Très-Elevé pour Son Bienfait le plus grandiose, le bienfait du Tutorat, multiplier les prières sur Mohammed et sur la famille de Mohammed, multiplier les actes d'adoration et d'obéissance à Dieu. Un dirham donné en ce jour à son frère croyant équivaut à 100 000 dirhams donnés durant les autres jours, donner à manger au croyant en ce jour équivaut à donner à manger à l'ensemble des Prophètes et des sincères. - Du sermon du Prince des croyants(p), le jour d'al-Ghadir : «Celui qui donne à manger à un croyant durant sa vie est comme s'il avait donné à manger à un 'fi'âm' (groupe ou troupe d'hommes) et il répéta 10 fois de la main un 'fi'âm'. Une personne se leva et demanda : «Ô Prince des croyants, qu'est-ce qu'un 'fi'âm' ?» Il(p) répondit : «200 000 Prophètes, sincères et martyrs. Alors que dire pour la personne qui prend en charge un nombre de croyants et de croyantes ! Et moi, je suis alors son Garant auprès de Dieu Très Elevé, l'Assurance contre l'incroyance et la pauvreté.»

-En résumé, les faveurs de ce noble jour sont beaucoup plus nombreuses que ce qui est évoqué. C'est le jour de l'acceptation des actes des shi'ites, le jour de la dissipation de leurs soucis, le jour où [le Prophète] Moussa(p) l'emporta sur les magiciens, le jour où Dieu Très-Elevé rendit le feu 'fraîcheur et sûreté', pour [le Prophète] Ibrahim(p), le jour où [le Prophète] Moussa(p) désigna son légataire Yushu'a fils de Nûn et [le Prophète] 'Issa prit Shama'ûn as Safâ comme son légataire, le jour où [le Prophète] Suleyman (p) fit témoigner son peuple de la succession de Assef fils de Barkhîâ et le jour où le Messager de Dieu(p) établit un rapport de fraternité entre ses compagnons.

-C'est pourquoi il faut en ce jour que le croyant établisse un rapport de fraternité avec son frère,